Image not found or type unknown

Bail tout commerce extraction fumee

Par **Dehame david**, le **25/03/2017** à **15:11**

Bonjour maître, je voulais savoir si dans un bail tous commerces dans lequel l activité précisee est la restauration rapide, traiteur, petite restauration et dans lequel il n y a pas l exclusion d installation, si le propriétaire est toujours dans l obligation de prendre à sa charge la mise aux normes du local pour l extraction d odeur et des fumées. Merci cordialement David

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés